



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme:
KF2 Swiss SA, Fribourg
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'500'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale
5. Date: 25.06.2015
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **08.09.2015**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
c / o Verifid Révision SA, 100, Rue du Rhône - CP 3005,
1211 GENEVE 3
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: Réduction constitutive du capital-actions de CHF 1'500'000.- à CHF 100'000.- soit de CHF 1'400'000.- par annulation de 1'400 actions de CHF 1'000.- chacune, au porteur et par la bonification au crédit des comptes des actionnaires de la somme de CHF 1'400'000.- ET suppression du capital-participation s'élevant à CHF 3'000'000.- divisé en 3'000 bons de participation de CHF 1'000.- chacun, au porteur par remboursement aux participants de 3'000 bons de participation au porteur de CHF 1'000.- chacun, à la valeur nominale, de sorte que le capital-participation se réduit à zéro franc (CHF 0.-). Les créances restent entièrement couvertes par le capital-actions réduit et par l'annulation du capital-participation, selon rapport de révision du 25.06.2015 établi par Verifid Révision SA, à Genève.

Etude de Me Thierry Bagnoud
1204 Genève

02253009



Dienstag - Mardi - Martedì, 07.07.2015, No 128, Jahrgang - année - anno: 133

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)